

Renforcement des réseaux écologiques urbains à travers l'acquisition foncière

Capitales Françaises de la Biodiversité 2024 - Action



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Ville de Saintes

Services de la collectivité associés : Direction Patrimoine - cadre de vie et Direction de l'Aménagement, du Foncier et de l'Urbanisme

Budget : 20 000 € annuel

Partenaires financiers : Fond propre

Partenaires techniques : SAFER, Département, Office notariat, CEN

Date de début : 01/01/22

Date de fin : Action récurrente



Objectifs :

Confortant le diagnostic de la trame verte et bleue élaboré précédemment, l'acquisition foncière, notamment par le levier biens sans maître, s'est faite en tenant compte de l'intérêt potentiel écologique et paysager des parcelles.

Ainsi, ces acquisitions ont pour objectifs de :

- Consolider les trames vertes et bleues
- Lutter contre l'urbanisation et l'artificialisation des sols (ZAN)

- Créer des zones propices à la biodiversité
- Maintenir des îlots de fraîcheur
- Préserver des espaces naturels
- Développer une sobriété foncière : "acquérir pour ne pas construire"
- Conserver un paysage identitaire de territoire saintongeais

Mesures mises en œuvre :

Avec ses partenaires, la ville exerce une veille foncière active sur l'ensemble du territoire pour identifier, en amont de transactions, les parcelles concernées.

La ville protège ces espaces en devenant propriétaire à travers le levier du droit de préemption. Il s'agit d'un outil pour la lutte contre l'artificialisation des sols, par acquisition et protection.

Au travers du levier bien sans maître, 51 parcelles ont été acquises, principalement en état de bois et forêts (43), mais également en terrains nus, agricoles ou prairie (8). Ces acquisitions représentent 5 hectares de parcelles boisées, 3 000 m² de terre nue, 1 800m² de terre agricole, qui permet notamment de recréer une continuité végétale entre des terres agricoles, et une parcelle de 2 480 m² acquis pour le LIFE VISON.

Au travers de l'acquisition sur fond propre, la ville a acquis une surface de 10 952 m² en bord de Charente (Courbiac), une surface de 3 600 m² dans le vallon des arènes, et une zone naturelle de 18 293 m² au sud du lotissement Sur Moreau. De plus, suite à la finalisation de notre Atlas de Biodiversité Communale, nous avons pu identifier les parcelles prioritaires à acquérir, notamment par la connaissance de l'état écologique de ces boisements, des potentialités d'accueil de la faune, et des actions de gestion choisies par la ville. Dans ce contexte, le Conseil Local de la Transition Écologique est intervenu en proposant comme action, l'acquisition par la ville d'une parcelle particulière : le vallon de Magézy, abritant une mosaïque de milieux prairiaux et de boisements, ainsi qu'un fossé, offrant ainsi une grande richesse sur ce site d'une surface de 35 382 m².

Encore environ 23,5 ha de biens sans maître sont surveillés par la ville avec une potentialité écologique et notamment permettant la continuité des trames vertes.

Certaines de ces parcelles pourront également être des écosystèmes à vocation pédagogiques pour les écoles et lieux d'enseignements (Agrocampus, EREA...), des zones de sylviculture expérimentale, des zones d'implantation d'éleveur sous bois, de rucher, de zone sanctuaire pour les naturalistes...

Enfin, dans ce contexte, nous sommes en réflexion autour de la question de la gestion de ces parcelles. Différents dispositifs pourraient répondre à nos objectifs de protection et aux OAP de notre PLU : ORE, APPB...

Résultats / impact pour la biodiversité :

L'acquisition foncière permet de restaurer et de renforcer le réseau écologique spécifique dans le périmètre de la ville. À ce titre, ce sont plus de 12 ha, dont 5 ha de boisement, qui ont été acquis par la municipalité, ceci afin d'être conservés et suivis (habitats favorables, faune et flore).

Cette action permet de préserver des niches écologiques diverses, ainsi que des réseaux écologiques et paysagers propre au territoire saintongeais, nécessaires pour le maintien de la biodiversité sur la commune et ses alentours.

Cette action offre des zones refuges pour la biodiversité locale, et permet également de cibler des espèces particulières en acquérant des surfaces avec des caractéristiques plus spécifiques, comme des parcelles acquises pour leur fonctionnalité écologique en lien avec la préservation d'une espèce en danger critique d'extinction : le vison d'Europe.

L'acquisition de parcelles naturelles permet de maintenir notre identité paysagère, composée d'une mosaïque d'habitat caractérisée par la présence de prairies mésophiles, de prairies humides et de parcelles boisées, tout en luttant contre l'artificialisation des sols.

Coordonnées

Saintes

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Célia Monnet, chargée de Projet Nature & Transition Écologique

c.monnet@ville-saintes.fr